



Retraite de réversion

Par jph

Bonjour

suite au décès de ma femme j'ai fais la demande de réversion auprès de la caisse de retraite, mais cette demande m'a été refusée, je pensait que toute personne veuf ou veuve avait le droit a la réversion du conjoint décédé quel est votre avis sur ce sujet, merci

jph

Par kang74

Bonjour

Il y a des conditions selon son régime de retraite .
Quel est la raison du refus ?

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Si votre demande a été refusée, cela signifie certainement que vous ne remplissiez pas l'une des conditions requises, le plus souvent celle liée aux ressources.

Si vous pensez que la caisse a fait une erreur dans le calcul de vos ressources ou dans l'application des règles, vous pouvez contester sa décision. En général, il faut d'abord saisir la Commission de Recours Amiable (CRA) de la caisse dans un certain délai (souvent deux mois après la notification).

Par yapasdequoi

Bonjour et condoléances.

Il y a une condition d'âge et aussi de revenus inférieurs au plafond.

Plus d'infos sur ces liens :

[url=https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F13104]https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F13104[/url]

[url=https://www.lassuranceretraite.fr/portail-info/hors-menu/annexe/services-en-ligne/demande-retraite-reversion.html]https://www.lassuranceretraite.fr/portail-info/hors-menu/annexe/services-en-ligne/demande-retraite-reversion.html[/url]